

LES PHARMACIENS EN PREMIÈRE LIGNE POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ DE L'AMOXICILLINE EN PÉDIATRIE

Communiqué de presse, 9 décembre 2022

Certains médicaments antibiotiques, particulièrement utilisés en période hivernale, sont aujourd'hui et pour plusieurs mois en tension critique, notamment les formes pédiatriques. C'est le cas notamment de l'amoxicilline, pour laquelle l'Académie nationale de Pharmacie a récemment alerté les autorités sur le risque majeur de rupture d'approvisionnement, les causes structurelles qui conduisent à cette situation et les mesures de fond qu'il convient de mettre en œuvre pour éviter, à l'avenir, de telles indisponibilités de médicaments (*communiqué du 6 décembre 2022*)¹.

Dans l'attente d'un retour à la normale, les pharmaciens sont en première ligne pour répondre aux prescriptions de médicaments ou formes posologiques pédiatriques en rupture. **L'Académie nationale de Pharmacie s'est associée à différentes instances médicales**, telles que le Groupe de Pathologie infectieuse de la Société Française de Pédiatrie, l'Association française de pédiatrie ambulatoire et la Société française de pathologie infectieuse de langue française, pour édicter des recommandations limitant la survenue de situations de rupture. Ainsi, le pharmacien est amené à accompagner et/ou mettre en œuvre les recommandations suivantes de prescription et dispensation de de l'amoxicilline :

- **assurer la stricte limitation des prescriptions** aux indications des recommandations officielles chez l'enfant comme chez l'adulte ;
- **raccourcir les durées de traitement**, par exemple de sept jours à cinq jours pour les pathologies bactériennes fréquentes (angines bactériennes, otites, pneumonies...) ;
- ne procéder à un **changement de molécule antibiotique qu'en cas de nécessité**, afin d'éviter un surcroît d'indisponibilité de molécules également utilisées dans des contextes spécifiques et non remplaçables ;
- devant toute prescription d'amoxicilline, vérifier la réalisation préalable d'un **test rapide d'orientation diagnostique (TROD)** ou le réaliser à son initiative (à partir de 10 ans). De même, si un patient se présente avec les symptômes d'une angine et sans consultation médicale préalable, le pharmacien est autorisé à proposer et réaliser un TROD angine ;
- dans le cas de pénurie d'une forme pédiatrique, utiliser les formes adultes en adaptant le plus exactement possible les doses au poids et/ou à l'âge de l'enfant, quitte à mettre en œuvre des **préparations pharmaceutiques** et procéder à une **dispensation à l'unité**.

L'Académie nationale de Pharmacie encourage les pharmaciens d'officine et les pharmaciens hospitaliers à participer activement à la gestion du manque de formes pédiatriques d'amoxicilline, en accord avec le médecin prescripteur et en veillant à une information éclairée des parents sur les modifications d'utilisation d'une forme pharmaceutique lorsqu'elle n'est pas initialement destinée à un usage pédiatrique.

¹ https://www.acadpharm.org/dos_public/COMMUNIQUE_AMOXICILLINE_2022.12.06_VF.PDF